



*Empowered lives.
Resilient nations.*

APPEL D'OFFRES

ACQUISITION D'UNE TABLE DE REUNION INTELLIGENTE

AO n° : **ITB 2020-07**

Projet : **RSS**

Pays : **Tunisie**

Délivré le : 19 octobre 2020

Sommaire

1	Section 1. Lettre d'invitation	4
2	Section 2. Instructions destinées aux soumissionnaires.....	5
	2.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES	5
	2.1.1 Introduction.....	5
	2.1.2 Fraude et corruption, Cadeaux et invitations.....	5
	2.1.3 Éligibilité.....	6
	2.1.4 Conflit d'intérêts.....	6
	B. PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
	2.1.5 Considérations générales.....	7
	2.1.6 Coût de la préparation de l'offre.....	7
	2.1.7 Langue.....	7
	2.1.8 Documents comprenant l'offre.....	7
	2.1.9 Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;.....	7
	2.1.10 Format et contenu de l'offre technique	7
	2.1.11 Barème de prix	8
	2.1.12 Garantie de soumission	8
	2.1.13 Devises	8
	2.1.14 Coentreprise, consortium ou partenariat.....	9
	2.1.15 Offre unique	9
	2.1.16 Durée de validité de l'offre	10
	2.1.17 Extension de la durée de validité de l'offre	10
	2.1.18 Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires).....	10
	2.1.19 Modification des offres.....	10
	2.1.20 Autres types d'offres.....	11
	2.1.21 Conférence préalable à l'offre.....	11
	C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES.....	11
	2.1.22 Dépôt	11
	Offre déposée en version imprimée (manuelle).....	11
	Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering.....	12
	2.1.23 Date limite de dépôt des offres et offres tardives	12
	2.1.24 Retrait, remplacement et modification des offres.....	12
	2.1.25 Ouverture des offres.....	13
	D. Évaluation des offres	13
	2.1.26 Confidentialité.....	13
	2.1.27 Évaluation des offres.....	13
	2.1.28 Examen préliminaire	13
	2.1.29 Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	13
	2.1.30 Évaluation des offres techniques et des prix.....	14
	2.1.31 Devoir de précaution	14
	2.1.32 Clarification des offres	14

2.1.33	Conformité des offres	15
2.1.34	Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions	15
E.	ADJUDICATION DU CONTRAT	15
2.1.35	Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres	15
2.1.36	Critères d'adjudication.....	16
2.1.37	Analyse.....	16
2.1.38	Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat.....	16
2.1.39	Signature du contrat	16
2.1.40	Type de contrat et conditions générales	16
2.1.41	Garantie de bonne exécution.....	16
2.1.42	Garantie bancaire de restitution d'avance	16
2.1.43	Indemnité forfaitaire.....	17
2.1.44	Dispositions en matière de paiement	17
2.1.45	Contestation des fournisseurs.....	17
2.1.46	Autres dispositions.....	17
3	Section 3. Fiche technique	18
4	Section 4 Critères d'évaluation.....	21
5	Section 5a : Tableau des exigences et spécifications techniques/Détails quantitatif estimatif..	23
5.1	CONTEXTE	23
5.2	spécifications techniques minimales	23
5.2.1	Article 1 : table de réunion intelligente	23
5.2.2	Article 2 : Table tactile	24
5.2.3	Article 3 : écran interactif	25
5.2.4	Article 4 : système de partage de contenu	25
5.2.5	Accessoires	26
5.3	Design.....	26
5.4	Services	26
5.5	Garantie	26
	SECTION 5B : AUTRES EXIGENCES CONNEXES	27
	SECTION 6 : FORMULAIRES DE SOUMISSION A RENVoyer/LISTE DE VERIFICATION	29
	FORMULAIRE A : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE.....	30
	FORMULAIRE B : FORMULAIRE D'INFORMATION SUR LE SOUMISSIONNAIRE	32
	FORMULAIRE C : FORMULAIRE D'INFORMATION SUR LES COENTREPRISES/CONSORTIUMS/ PARTENARIATS.....	34
	FORMULAIRE D : FORMULAIRE D'ELIGIBILITE ET DE QUALIFICATION	35
	FORMULAIRE E : FORMAT DE L'OFFRE TECHNIQUE.....	37
	FORMULAIRE F : FORMAT DE L'OFFRE TECHNIQUE.....	40

1 SECTION 1. Lettre d'invitation

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à soumissionner dans le cadre du présent appel d'offres (AO) relatif à l'objet sus-référencé.

Le présent AO comprend les documents suivants ainsi que les Conditions générales du contrat qui sont intégrées à la fiche technique :

- Section 1 : Lettre d'invitation
- Section 2 : Instructions destinées aux soumissionnaires
- Section 3 : Fiche technique
- Section 4 : Critères d'évaluation
- Section 5 : Tableau des exigences et spécifications techniques
- Section 6 : Formulaire de soumission à renvoyer
 - o Formulaire A : Formule de soumission de l'offre
 - o Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
 - o Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats
 - o Formulaire D : Formulaire de qualification
 - o Formulaire E : Format de l'offre technique
 - o Formulaire F : Barème de prix
 - o Formulaire G : Formulaire de garantie de soumission [supprimer cette ligne et le formulaire si non exigé en vertu de la fiche technique]

Si vous souhaitez soumettre une offre en réponse à ce présent AO, veuillez préparer votre offre conformément aux exigences et procédures décrites dans le présent AO, et la déposer avant la date limite de dépôt des offres présentée dans la fiche technique.

Veuillez accuser réception de cet AO en envoyant un courriel à l'adresse procurement.tn@undp.org en indiquant si vous souhaitez ou non soumettre une offre. Vous pouvez également, le cas échéant, utiliser la fonction « accepter l'invitation » sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering. Cela vous permettra de recevoir toute modification ou mise à jour concernant l'appel d'offres. Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à contacter la personne désignée dans la fiche technique ci-jointe en qualité de personne référente pour toute question liée au présent AO.

Le PNUD attend avec intérêt votre offre et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux possibilités commerciales proposées par le PNUD.

Délivré par :

Approuvé par :

Nom : Sarra Ben Hariz
Fonction : Assistante aux achats
Date : 19/10/2020

Nom : Leila Debbabi
Fonction : Chargée de l'unité Achats
Date : octobre 19, 2020

2 SECTION 2. Instructions destinées aux soumissionnaires

2.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2.1.1 Introduction

- 1.1 Les soumissionnaires adhèrent à toutes les exigences du présent AO, notamment toute modification par écrit provenant du PNUD. Le présent appel d'offres est mené conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations relatives aux contrats et aux achats du PNUD qui sont consultables à l'adresse
<https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d>
- 1.2 Toute offre déposée sera considérée comme constituant une offre du soumissionnaire et ne vaudra pas ou n'emportera pas implicitement acceptation de l'offre par le PNUD. Le PNUD n'est nullement tenu d'attribuer un contrat à un quelconque soumissionnaire dans le cadre du présent AO.
- 1.3 Le PNUD se réserve le droit d'annuler la procédure d'achat à tout stade sans aucune obligation de quelque nature que ce soit pour le PNUD, sur notification des soumissionnaires ou publication d'une notification d'annulation sur le site Web du PNUD.
- 1.4 Dans le cadre de l'offre, il est souhaité que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut soumettre une offre même s'il n'est pas inscrit sur le Portail. Toutefois, si le soumissionnaire est choisi pour l'adjudication du contrat, il doit s'inscrire sur le Portal avant la signature du contrat.

2.1.2 Fraude et corruption, Cadeaux et invitations

- 1.5 Le PNUD applique une politique stricte de tolérance zéro en ce qui concerne les pratiques illicites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique ou non professionnelles ainsi que l'obstruction aux fournisseurs du PNUD, et exige que tous les soumissionnaires et les fournisseurs respectent les plus hautes normes éthiques lors de la procédure d'achat et de la mise en œuvre du contrat. La Politique anti-fraude du PNUD est consultable à l'adresse
http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html.
- 1.6 Les soumissionnaires et les fournisseurs n'offrent pas de cadeaux ni d'invitations de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, notamment des voyages d'agrément pour des événements sportifs ou culturels, dans des parcs d'attractions, des offres de vacances, de transport, ou des invitations à des déjeuners ou dîners luxueux.
- 1.7 En vertu de cette politique, le PNUD :
 - a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire choisi est engagé dans toute pratique de corruption ou pratique frauduleuse lors de l'appel d'offres pour le contrat en question ;
 - b) déclare un fournisseur comme inéligible, pour une période définie ou

	<p>indéfinie, à l'adjudication d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le fournisseur s'est engagé dans toute pratique de corruption ou frauduleuse lors de l'appel d'offres d'un contrat du PNUD ou de l'exécution de ce dernier.</p> <p>1.8 Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite à l'intention des fournisseurs du PNUD qui peut être consulté à l'adresse https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachme nt/page/2014/February%202014/conduct_french.pdf</p>
<p>2.1.3 Éligibilité</p>	<p>1.9 Un fournisseur ne doit pas être suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs doivent ainsi informer le PNUD s'ils sont soumis à toute sanction ou suspension temporaire imposée par ces organisations.</p> <p>1.10 Il est de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, les membres de la coentreprise, les sous-contractants, les prestataires de services, les fournisseurs ou leurs employés de respecter les exigences d'éligibilité tel qu'établi par le PNUD.</p>
<p>2.1.4 Conflit d'intérêts</p>	<p>1.11 Les soumissionnaires doivent strictement éviter tout conflit avec d'autres engagements ou leurs propres intérêts et ne pas tenir compte de travaux futurs. Tous les soumissionnaires qui ont un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires et leurs prestataires de services agréés sont considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) S'ils sont ou ont été par le passé liés à une société, ou à l'une de ses sociétés affiliées ayant été engagée par le PNUD pour fournir des services au titre de la préparation de la conception, des spécifications, des termes de référence, de l'analyse et de l'estimation des coûts et d'autres documents devant être utilisés pour l'achat de biens et de services dans le cadre de la présente procédure de sélection ; b) S'ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ; c) S'il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion. <p>1.12 En cas d'incertitude concernant l'interprétation d'une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, les soumissionnaires doivent en informer le PNUD et lui demander de confirmer s'il s'agit ou non d'une situation de conflit d'intérêts.</p> <p>1.13 De la même manière, les soumissionnaires doivent montrer dans leur offre qu'ils sont conscients des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Si les propriétaires, copropriétaires, responsables, directeurs, actionnaires dominants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel essentiel font partie de la famille d'un membre du personnel du PNUD exerçant des responsabilités dans les fonctions d'achat ou le gouvernement du pays concerné ou de tout partenaire de mise en œuvre recevant les services dans le cadre du présent AO ; b) Toutes les autres situations susceptibles de donner lieu, réellement ou en apparence, à un conflit d'intérêts, une collusion ou des pratiques déloyales. <p>En cas de non-divulgence de cette information, il est possible que l'offre ou les</p>

	<p>offres concernées par cette non-divulgaration soient rejetées.</p> <p>1.14 L'éligibilité des soumissionnaires détenus totalement ou partiellement par le gouvernement dépendra de l'évaluation et de l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que leur enregistrement, leur opération et leur gestion en tant qu'entité indépendante, l'ampleur de la participation du gouvernement, la réception de subventions, leur mandat et l'accès aux informations dans le cadre du présent AO, entre autres facteurs. Les conditions qui peuvent mener à un avantage indu sur d'autres soumissionnaires peuvent provoquer le rejet de l'offre.</p>
--	---

B. PRÉPARATION DES OFFRES

<p>2.1.5 Considérations générales</p>	<p>1.15 Lors de la préparation de l'offre, le soumissionnaire doit examiner l'appel d'offres avec attention. Les lacunes matérielles lors de la fourniture des informations demandées dans l'appel d'offres peuvent provoquer le rejet de l'offre.</p> <p>1.16 Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter de toute erreur ou omission dans l'appel d'offres. Si ces erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit en informer le PNUD en conséquence.</p>
<p>2.1.6 Coût de la préparation de l'offre</p>	<p>1.17 Le soumissionnaire prend à sa charge l'ensemble des coûts liés à la préparation et au dépôt de son offre, que celle-ci soit ou non retenue. Le PNUD n'est en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure d'achat.</p>
<p>2.1.7 Langue</p>	<p>1.18 L'offre, ainsi que toute correspondance connexe échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, sont rédigées dans la ou les langues indiquées dans la fiche technique.</p>
<p>2.1.8 Documents comprenant l'offre</p>	<p>1.19 L'offre comprend les documents et formulaires connexes suivants, dont les détails sont fournis dans la fiche technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; b) Offre technique ; c) Barème de prix ; d) Garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique ; e) Toute pièce jointe ou tout appendice à l'offre.
<p>2.1.9 Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;</p>	<p>1.20 Le soumissionnaire fournit la preuve écrite de son statut de fournisseur éligible et qualifié en remplissant les formulaires figurant dans la section 6 et en fournissant les documents exigés dans ces formulaires. Aux fins de l'adjudication d'un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées de manière jugée satisfaisante par le PNUD.</p>
<p>2.1.10 Format et contenu de l'offre technique</p>	<p>1.21 Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant les formulaires types et les modèles fournis dans la section 6 de l'appel d'offres.</p> <p>1.22 Des échantillons d'objets, lorsqu'exigés en vertu de la section 5, sont fournis dans le délai spécifié et à moins qu'autrement spécifié par le PNUD, sans frais pour le PNUD. S'ils ne sont pas détruits lors des tests, les échantillons seront renvoyés à la demande et aux frais du soumissionnaire, à moins qu'autrement</p>

	<p>indiqué.</p> <p>1.23 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire décrit le programme de formation nécessaire disponible pour le maintien et l'exécution des services ou pour l'entretien et le fonctionnement des équipements offerts, ainsi que le coût pris en charge par le PNUD. Cette formation ainsi que le matériel de formation, à moins qu'autrement indiqué, sont offerts dans la langue de l'offre tel que prescrit dans la fiche technique.</p> <p>1.24 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire atteste de la disponibilité de pièces détachées pour une période d'au moins cinq (5) ans à compter de la date de livraison, ou tel qu'autrement indiqué dans cet appel d'offres.</p>
2.1.11 Barème de prix	<p>1.25 Le présent barème de prix est préparé en utilisant le formulaire fourni dans la section 6 de l'appel d'offres et en prenant en considération les exigences de l'AO.</p> <p>1.26 Toute exigence décrite dans l'offre technique, mais dont le prix n'est pas indiqué dans le barème de prix, est considérée comme étant incluse dans les prix des autres activités ou biens, ainsi que dans le prix total final.</p>
2.1.12 Garantie de soumission	<p>1.27 Une garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique. Cette garantie est valable jusqu'à trente (30) jours après la date de validité finale de l'offre.</p> <p>1.28 La garantie de soumission est incluse, avec l'offre. Si une garantie de soumission est exigée par l'appel d'offres mais n'est pas présentée avec l'offre technique, l'offre est rejetée.</p> <p>1.29 Si le montant de la garantie de soumission est moins élevé que le montant exigé par le PNUD, ou si la période de validité de ladite garantie est moins longue que celle exigée par le PNUD, celui-ci rejette l'offre.</p> <p>1.30 Dans le cas où une offre électronique est autorisée dans la fiche technique, les soumissionnaires y intègrent une copie de la garantie de soumission, et l'original de la garantie doit être envoyé par courrier ou en main propre selon les instructions de la fiche technique.</p> <p>1.31 Le PNUD peut confisquer la garantie de soumission et rejeter l'offre en cas de survenance d'un ou de plusieurs des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Si le soumissionnaire rétracte son offre pendant la durée de validité de l'offre indiquée dans la fiche technique, ou ; b) Si le soumissionnaire retenu omet : <ul style="list-style-type: none"> i. De signer le contrat après son adjudication par le PNUD ; ii. De fournir une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents que le PNUD peut exiger à titre de condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat susceptible d'être attribué au soumissionnaire.
2.1.13 Devises	<p>1.32 Tous les prix sont cités dans la devise ou les devises indiquées dans la fiche technique. Lorsque les offres sont libellées dans différentes devises, afin de comparer l'ensemble des offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le PNUD convertira la devise indiquée dans l'offre dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date limite de dépôt des offres ;

	<p>b) Dans le cas où le PNUD choisit une offre libellée dans une devise différente de la devise privilégiée indiquée dans la fiche technique, le PNUD se réserve le droit d'attribuer le contrat dans sa devise privilégiée à l'aide de la méthode de conversion indiquée ci-dessus.</p>
<p>2.1.14 Coentreprise, consortium ou partenariat</p>	<p>1.33 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant formé une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de l'offre, elles doivent confirmer dans le cadre de leur offre : (i) Qu'elles ont désigné une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat conjointement et de manière solidaire, ceci devant être attesté par un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à l'offre ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre le PNUD et l'entité principale désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités juridiques composant la coentreprise.</p> <p>1.34 Après la date limite de dépôt des offres, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou le partenariat n'est pas changée sans le consentement préalable et écrit du PNUD.</p> <p>1.35 L'entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat se conforment aux dispositions de la clause 9 de ce document en ce qui concerne le dépôt d'une offre unique.</p> <p>1.36 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de l'AO, tant dans l'offre que dans l'accord de coentreprise. Le PNUD évaluera l'éligibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise, le consortium ou le partenariat.</p> <p>1.37 Une coentreprise, un consortium ou un partenariat, lors de la présentation des antécédents et de l'expérience, différencie clairement :</p> <p>a) Les antécédents et l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat dans leur ensemble ;</p> <p>b) Les antécédents et l'expérience des entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou du partenariat.</p> <p>1.38 Les contrats antérieurs exécutés par des experts individuels qui sont intervenus à titre personnel mais qui sont liés de façon permanente ou qui ont été temporairement liés à l'une des sociétés membres ne peuvent pas être inclus dans l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat, ou du membre concerné, et seuls lesdits experts peuvent en faire état dans la présentation de leurs qualifications personnelles.</p> <p>1.39 La coentreprise, le consortium ou le partenariat sont encouragés à respecter de grandes exigences multisectorielles lorsque le champ d'expertise et des ressources n'est pas disponible dans une seule société.</p>
<p>2.1.15 Offre unique</p>	<p>1.40 Le soumissionnaire (notamment les membres individuels de toute coentreprise) dépose une seule offre, en son nom propre ou dans le cadre d'une coentreprise.</p> <p>1.41 Les offres déposées par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées dans chacun des cas suivants :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> a) S'ils ont au moins un actionnaire dominant, directeur ou partie prenante en commun ; b) Si l'un d'entre eux reçoit ou a reçu de l'autre ou des autres une quelconque subvention, directe ou indirecte ; c) S'ils ont le même représentant légal aux fins du présent AO ; d) S'il existe entre eux une relation qui, directement ou par l'intermédiaire de tierces parties, leur permet d'avoir accès à des informations sur un autre soumissionnaire, ou d'influer sur l'offre d'un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d'AO ; e) S'ils sous-traitent l'offre l'un de l'autre, ou si le sous-traitant d'une offre dépose également une autre offre en son nom en tant que soumissionnaire principal ; si un membre du personnel essentiel proposé pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participe à plus d'une offre reçue lors de la procédure d'appel d'offres. La présente condition, relative au personnel, ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plusieurs offres.
2.1.16 Durée de validité de l'offre	<p>1.42 Les offres restent valables pour la période indiquée dans la fiche technique, et leur validité prend effet à la date limite de dépôt des offres. Une offre assortie d'une durée de validité plus courte peut être rejetée par le PNUD et déclarée non conforme.</p> <p>1.43 Lors de la période de validité de l'offre, le soumissionnaire maintient son offre originale, sans la modifier, notamment sans modifier la disponibilité du personnel essentiel, les taux proposés et le prix total.</p>
2.1.17 Extension de la durée de validité de l'offre	<p>1.44 Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander aux soumissionnaires d'étendre la durée de validité de leurs offres avant l'expiration de la durée de validité de l'offre. La demande et les réponses se font à l'écrit et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'offre.</p> <p>1.45 Si le soumissionnaire convient d'étendre la validité de son offre, cette prorogation est effectuée sans aucun changement apporté à l'offre originale.</p> <p>1.46 Le soumissionnaire a le droit de refuser d'étendre la validité de son offre, auquel cas cette offre ne sera pas ultérieurement évaluée.</p>
2.1.18 Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	<p>1.47 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements au sujet de tout document de l'appel d'offres au plus tard à la date indiquée dans la fiche technique. Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit sous la forme indiquée dans la fiche technique. Si des demandes sont envoyées d'une autre manière que par les voies indiquées, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, ce dernier n'est pas tenu d'y répondre ni de confirmer que telles demandes ont été officiellement reçues.</p> <p>1.48 Le PNUD offrira des réponses aux demandes d'éclaircissements sous la forme indiquée dans la fiche technique.</p> <p>1.49 Le PNUD s'efforcera de répondre rapidement aux demandes d'éclaircissement, mais toute réponse tardive de sa part ne l'obligera pas à proroger la date limite de dépôt des offres, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est justifiée et nécessaire.</p>
2.1.19 Modification des offres	<p>1.50 À tout moment avant la date limite de dépôt des offres, le PNUD peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à la demande d'éclaircissement d'un soumissionnaire, modifier l'appel d'offres. Les modifications seront rendues disponibles à l'ensemble des soumissionnaires</p>

	<p>potentiels.</p> <p>1.51 Si la modification est importante, le PNUD peut proroger la date limite de dépôt des offres pour donner aux soumissionnaires assez de temps pour inclure la modification dans leurs offres.</p>
2.1.20 Autres types d'offres	<p>1.52 Les autres types d'offres ne seront pas considérées, à moins qu'autrement indiqué dans la fiche technique. Si le dépôt d'un autre type d'offre est autorisé dans la fiche technique, un soumissionnaire peut déposer un autre type d'offre, mais seulement s'il dépose également une offre conforme aux exigences de l'appel d'offres. Si les conditions de son acceptation sont respectées ou si l'offre est clairement justifiée, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'un autre type d'offre.</p> <p>1.53 Si plusieurs autres types d'offres sont soumis, ils doivent être clairement identifiés comme « offre principale » et « autre type d'offre ».</p>
2.1.21 Conférence préalable à l'offre	<p>1.54 S'il y a lieu, une conférence des soumissionnaires sera organisée à la date, à l'heure et au lieu indiqués dans la fiche technique. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, aucun soumissionnaire ne sera rejeté pour n'avoir pas assisté à la conférence. Le compte-rendu de la conférence des soumissionnaires sera publié sur le site Web de la section des achats et envoyé par courriel ou sur la plateforme d'appel d'offres en ligne eTendering comme indiqué dans la fiche technique. Aucune déclaration orale formulée lors de la conférence ne pourra modifier les conditions générales de l'appel d'offres, à moins qu'une telle déclaration ne soit expressément inscrite dans le compte-rendu de la conférence ou communiquée ou publiée à titre de modification de l'appel d'offres.</p>

C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES

2.1.22 Dépôt	<p>1.55 Le soumissionnaire dépose une offre dûment signée et complétée qui comprend les documents et les formulaires correspondant aux exigences de la fiche technique. Le barème de prix est soumis avec l'offre technique. Les offres peuvent être livrées en main propre, par courrier ou par méthode de transmission électronique comme indiqué dans la fiche technique.</p> <p>1.56 L'offre est signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à obliger le soumissionnaire. L'autorisation est communiquée au moyen d'un document attestant d'une telle autorisation délivrée par le représentant juridique de l'entité soumissionnaire, ou d'une procuration, jointe à l'offre.</p> <p>1.57 Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que le simple dépôt d'une offre implique acceptation par le soumissionnaire des Conditions générales du contrat du PNUD.</p>
Offre déposée en version imprimée (manuelle)	<p>1.58 Une offre déposée en version imprimée (manuelle), par courrier ou en main propre autorisée ou indiquée dans la fiche technique est régie comme suit :</p> <p>(a) L'offre signée est marquée comme « original » et ses copies sont marquées comme « copie » tel qu'approprié. Le nombre de copies est indiqué dans la fiche technique. Toutes les copies doivent seulement provenir de l'original signé. En cas de différences entre l'original et les copies, l'original prévaut.</p> <p>(b) L'offre technique et le barème de prix doivent être déposés ensemble dans</p>

	<p>une enveloppe sous pli scellé qui :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Porte le nom du soumissionnaire ; ii. Est adressée au PNUD comme indiqué dans la fiche technique ; iii. Comporte un avertissement qui déclare « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure de l'ouverture des offres » tel qu'indiqué dans la fiche technique. <p>Si les enveloppes et les colis comportant l'offre ne sont pas sous pli scellé ni marquées comme exigé, le PNUD ne sera pas responsable de tout mauvais placement, toute perte ou toute ouverture prématurée de l'offre.</p>
<p>Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering</p>	<p>1.59 Le dépôt par courriel ou par l'intermédiaire du système d'appel d'offres en ligne eTendering, s'il est autorisé ou indiqué dans la fiche technique, est régi comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Les fichiers électroniques faisant partie de l'offre respectent le format et les exigences indiqués dans la fiche technique ; b) Les documents requis dans le formulaire original (par exemple la garantie de soumission etc.) doivent être envoyés par courrier ou en main propre selon les instructions contenues dans la fiche technique. <p>1.60 Davantage d'instructions sur la manière de déposer, modifier ou annuler une offre sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires, et des Guides vidéos sont également disponibles en consultant ce lien : http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notice/resources/</p>
<p>2.1.23 Date limite de dépôt des offres et offres tardives</p>	<p>1.61 Les offres complètes doivent être reçues par le PNUD de la manière, à l'adresse et au plus tard à la date et heure indiquées dans la fiche technique. Le PNUD ne reconnaît que la date et l'heure auxquelles il a reçu l'offre.</p> <p>1.62 Le PNUD ne tiendra pas compte de toute offre déposée après la date limite de dépôt des offres.</p>
<p>2.1.24 Retrait, remplacement et modification des offres</p>	<p>1.63 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre après qu'elle a été déposée à tout moment avant la date limite de dépôt des offres.</p> <p>1.64 Offres déposées manuellement ou par courriel : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en envoyant une notification écrite conforme au PNUD, dûment signée par un représentant autorisé à cette fin, et en y joignant une copie de l'autorisation (ou une procuration). Le remplacement ou la modification de l'offre, le cas échéant, doit accompagner ladite notification écrite. Toutes les notifications doivent être déposées de la même manière que celle indiquée pour le dépôt des offres, en les marquant clairement comme « RETRAIT », « REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».</p> <p>1.65 Système eTendering : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en annulant, éditant et déposant de nouveau l'offre directement sur le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de suivre correctement les instructions du système et de dûment éditer et déposer un remplacement ou une modification d'offre, tel que nécessaire. Davantage d'instructions sur la manière dont annuler ou modifier une offre directement sur le système sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires et dans les Guides vidéo.</p>

	1.66 Les offres dont le retrait est demandé sont renvoyées aux soumissionnaires sans qu'elles aient été ouvertes (seulement en ce qui concerne les dépôts manuels), sauf si l'offre est retirée après qu'elle a été ouverte.
2.1.25 Ouverture des offres	1.67 Le PNUD ouvre les offres en présence d'un comité ad hoc constitué par le PNUD qui comprend au moins deux (2) membres. 1.68 Les noms des soumissionnaires, les modifications, les retraits, l'état des libellés et des sceaux des enveloppes, le nombre de dossiers et de fichiers et tout autre détail que le PNUD jugera utile seront annoncés à l'ouverture. Aucune offre n'est rejetée à l'ouverture, sauf les offres tardives qui seront renvoyées non ouvertes aux soumissionnaires concernés. 1.69 Dans le cas d'un dépôt sur le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.

D. ÉVALUATION DES OFFRES

2.1.26 Confidentialité	1.70 Les informations concernant l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, ainsi que la recommandation d'adjudication du contrat, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernée par une telle procédure, même après publication de l'adjudication du contrat. 1.71 Toute tentative de la part d'un soumissionnaire ou de toute personne agissant au nom du soumissionnaire d'influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres ou des décisions d'adjudication du contrat peut, à la décision du PNUD, provoquer le rejet de son offre et le soumettre à l'application des procédures de sanctions des fournisseurs du PNUD en vigueur.
2.1.27 Évaluation des offres	1.72 Le PNUD mènera l'évaluation sur l'unique base des offres déposées. 1.73 L'évaluation des offres est menée suivant les étapes suivantes : a) Examen préliminaire, notamment de l'éligibilité b) Vérification des calculs et classement des soumissionnaires ayant réussi l'examen préliminaire du fait de leur prix. c) Évaluation de qualification (si la pré-qualification n'a pas été effectuée) a) Évaluation des offres techniques b) Évaluation des prix L'évaluation détaillée s'axera sur les 3 à 5 offres dont les prix sont les plus bas. D'autres offres dont les prix sont plus élevés seront ajoutées pour évaluation si nécessaire.
2.1.28 Examen préliminaire	1.74 Le PNUD examine les offres pour déterminer si elles sont complètes selon les exigences documentaires minimales, si les documents ont bien été signés, et si les offres sont généralement correctes, entre autres indicateurs pouvant être utilisés à ce stade. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute offre à ce stade.
2.1.29 Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	1.75 L'éligibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en comparant celles du soumissionnaire aux exigences minimales d'éligibilité et de qualification indiquées dans la section 4 (Critères d'évaluation). 1.76 En termes généraux, les fournisseurs qui remplissent les critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés : a) Ils ne font pas partie, selon la Résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, de la liste de terroristes et de ceux qui les financent établie par le Comité, et de la liste de fournisseurs inéligibles du PNUD ;

	<ul style="list-style-type: none"> b) Ils ont une bonne situation financière et ont accès à des ressources financières appropriées pour exécuter le contrat et assumer tous les engagements commerciaux existants ; c) Ils disposent de l'expérience similaire nécessaire, de l'expertise technique, de capacités de production le cas échéant, de certificats de qualité, de procédures d'assurance qualité ainsi que d'autres ressources applicables à la prestation des services requis ; d) Ils respectent pleinement les Conditions générales du contrat du PNUD ; e) Ils n'ont pas d'antécédents de décisions arbitrales ou du tribunal contre le soumissionnaire ; f) Ils ont un historique de performance rapide et satisfaisante auprès de leurs clients.
2.1.30 Évaluation des offres techniques et des prix	<p>1.77 L'équipe d'évaluation examine et évalue les offres au regard de leur conformité au tableau des exigences et des spécifications techniques et à d'autres documents fournis en appliquant la procédure indiquée dans la fiche technique et d'autres documents de l'appel d'offres. Si nécessaire et déclaré dans la fiche technique, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement conformes à faire une présentation au sujet de leurs offres techniques. Les conditions de la présentation sont fournies dans le document d'offre lorsque nécessaire.</p>
2.1.31 Devoir de précaution	<p>1.78 Le PNUD se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification visant à s'assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires. Cet exercice est pleinement documenté et peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, tout ou partie des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Vérifier que les informations fournies par le soumissionnaire sont exactes, correctes et authentiques ; b) Valider le degré de conformité aux exigences de l'appel d'offres et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation ; c) Demander des renseignements et vérifier les références auprès d'organismes gouvernementaux compétents ayant juridiction sur le soumissionnaire concerné, auprès de précédents clients, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des relations d'affaires avec ledit soumissionnaire ; d) Demander des renseignements et vérifier les références auprès de précédents clients concernant l'exécution des contrats en cours ou complétés, notamment des inspections physiques des travaux précédents, si nécessaire ; e) Inspecter physiquement les bureaux du soumissionnaire, les succursales ou autres établissements d'un soumissionnaire dans lesquels il exploite son activité, avec ou sans préavis ; f) D'autres moyens que le PNUD pourra juger opportuns, à tout stade du processus de sélection, avant l'adjudication du contrat.
2.1.32 Clarification des offres	<p>1.79 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire des éclaircissements au sujet de son offre.</p> <p>1.80 La demande d'éclaircissements du PNUD ainsi que la réponse se font par écrit, et aucune modification des prix ou du contenu de l'offre ne peut être demandée, proposée ou autorisée, sauf pour fournir des éclaircissements et confirmer la correction de toute erreur de calcul découverte par le PNUD lors de l'évaluation</p>

	des offres, conformément à l'appel d'offres.
	1.81 Les éclaircissements non sollicités fournis par un soumissionnaire au titre de son offre qui ne constituent pas une réponse à une demande du PNUD ne sont pas pris en compte lors de l'examen et de l'évaluation de l'offre.
2.1.33 Conformité des offres	1.82 Le PNUD évalue la conformité des offres en se basant sur leur contenu. Une offre est considérée comme essentiellement conforme si elle respecte l'ensemble des termes, conditions, spécifications et autres exigences de l'appel d'offres sans dérogation, réserve ou omission importante. 1.83 Si une offre n'est pas essentiellement conforme, elle est rejetée par le PNUD et ne peut pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant les dérogations, réserves ou omissions importantes.
2.1.34 Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions	1.84 À condition qu'une offre soit essentiellement conforme, le PNUD peut lever tout défaut de conformité ou toute omission de ladite offre qui ne constitue pas selon lui pas une dérogation importante. 1.85 Le PNUD peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour rectifier les défauts de conformité ou omissions de l'offre relatifs aux exigences en matière de documentation. Une telle omission ne peut se rapporter à un quelconque aspect du prix de l'offre. L'offre peut être rejetée si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande. 1.86 En ce qui concerne les offres ayant passé l'examen préliminaire, le PNUD vérifie et corrige les erreurs de calcul comme suit : a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé, sauf si le PNUD estime que la position de la virgule du prix unitaire est manifestement erronée, auquel cas le total du poste indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ; b) En cas d'erreur dans le calcul d'un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ; c) En cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s'il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. 1.87 Si le soumissionnaire n'accepte pas une correction d'erreur à laquelle le PNUD aura procédé, son offre sera rejetée.
E. ADJUDICATION DU CONTRAT	
2.1.35 Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres	1.88 Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, de déclarer tout ou partie des offres non conformes, et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'adjudication du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d'informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision. En outre, le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre de prix le plus bas.

2.1.36 Critères d'adjudication	1.89 Avant l'expiration de la période de validité des offres, le PNUD attribue le contrat au soumissionnaire qualifié et éligible dont l'offre est considérée comme étant conforme aux exigences du tableau des exigences et des spécifications techniques et qui propose le prix le plus bas.
2.1.37 Analyse	1.90 Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander à se réunir avec le PNUD pour procéder à une analyse. Telle analyse vise à évoquer les atouts et les faiblesses de l'offre du soumissionnaire pour l'aider à améliorer ses futures offres lors de perspectives d'achats du PNUD. Le contenu d'autres offres et leur comparaison à l'offre du soumissionnaire ne sont pas évoqués.
2.1.38 Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	1.91 Lors de l'adjudication du contrat, le PNUD se réserve le droit de modifier la quantité des biens ou des services dans une limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions générales.
2.1.39 Signature du contrat	1.92 Le soumissionnaire retenu signe et date le contrat et le retourne au PNUD sous quinze (15) jours à compter de sa date de réception. S'il ne le fait pas, le PNUD a des raisons suffisantes pour annuler l'adjudication et retirer la garantie de soumission, le cas échéant, et peut dans ce cas attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire le mieux placé ou faire un autre appel d'offres.
2.1.40 Type de contrat et conditions générales	1.93 Les types de contrat à signer et les Conditions générales du contrat applicables du PNUD, tel qu'indiqué dans la fiche technique, peuvent être consultés à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
2.1.41 Garantie de bonne exécution	1.94 Une garantie de bonne exécution, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqués dans la fiche technique disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Bonne%20Execution_FR.docx dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature du contrat par les deux parties. Si une garantie de bonne exécution est requise, le reçu de la garantie de bonne exécution par le PNUD est essentiel pour que le contrat prenne effet.
2.1.42 Garantie bancaire de restitution d'avance	1.95 Le PNUD a pour principe de ne pas verser d'avances sur les contrats, à moins que ses intérêts ne l'exigent (c'est-à-dire qu'il ne verse pas de paiement sans avoir encore reçu les produits). Si une restitution d'avance est autorisée en vertu de la fiche technique et dépasse 20 % du prix total du contrat, ou 30 000 dollars des États-Unis, selon la valeur la plus basse, le soumissionnaire présente une garantie bancaire à hauteur du montant total de la restitution d'avance dans le formulaire disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Restitution%20D%E2%80%99Avance_FR.docx .

2.1.43 Indemnité forfaitaire	1.96 Le PNUD applique une indemnité forfaitaire pour les dommages ou risques causés au PNUD découlant de retards du contractant ou de la violation de ses obligations en vertu du contrat si une telle indemnité est indiquée dans la fiche technique.
2.1.44 Dispositions en matière de paiement	1.97 Le paiement sera seulement effectué après l'acceptation de la part du PNUD des biens ou des services fournis. Le paiement se fait dans un délai de trente (30) jours après réception de la facture et de l'attestation d'acceptation du travail délivrée par l'autorité compétente du PNUD qui supervise directement le contractant. Le paiement s'effectuera par transfert bancaire dans la devise du contrat.
2.1.45 Contestation des fournisseurs	1.98 La procédure de contestation mise à la disposition des fournisseurs par le PNUD permet aux personnes ou sociétés auxquelles un contrat n'a pas été attribué dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence de faire appel. Si un soumissionnaire estime ne pas avoir bénéficié d'un traitement équitable, le lien suivant fournit des informations supplémentaires quant aux procédures de contestation mises à la disposition des fournisseurs par le PNUD : http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/protest-and-sanctions.html
2.1.46 Autres dispositions	1.99 Dans le cas où le soumissionnaire propose un prix plus bas au gouvernement hôte (par exemple l'administration de services généraux du Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD a le droit à ce même prix. Les Conditions générales du PNUD prévalent. 1.100 Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même contractant dans des contrats avec l'ONU ou avec les organismes des Nations Unies. Les Conditions générales du PNUD prévalent. 1.101 L'ONU a mis en place des restrictions sur l'emploi des (anciens) membres du personnel de l'ONU impliqués dans les procédures d'achat en vertu de la circulaire ST/SGB/2006/15 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer=/english/&Lang=F .

3 SECTION 3. Fiche technique

Les données suivantes pour les biens et les services à acheter complètent, supplémentent ou modifient les dispositions de l'appel d'offres dans le cas d'un conflit entre les instructions destinées aux soumissionnaires, la fiche technique et d'autres annexes ou références jointes à ladite fiche technique, et les dispositions de la fiche technique prévalent.

Numéro de fiche technique	Référence à la section 2	Données	Instructions ou exigences particulières
1	7	Langue de l'offre :	French
2		Dépôt d'offres pour des parties ou sous-parties du tableau des exigences (offres partielles)	Not Allowed
3	20	Autres types d'offres	Shall not be considered
4	21	Conférence préalable à l'offre	Will be Conducted Heure : 14 H00 Heure de Tunis Date : octobre 26, 2020 2:00 Lien teams de la conférence : Rejoindre la réunion Microsoft Teams La personne référente du PNUD pour la conférence est : Procurement Unit Courriel : procurement.tn@undp.org
5	16	Durée de validité de l'offre	90 days
6	13	Garantie de soumission	Not Required
7	41	Restitution d'avance lors de la signature du contrat	Not Allowed

8	42	Indemnité forfaitaire	Will be imposed as follows: Pourcentage du prix du contrat par jour de retard : 0,1%. Nombre maximum de semaines de retard : 04 semaines.
9	40	Garantie de bonne exécution	Not Required
10	12	Devise de l'offre	USD Euro Dinar Tunisien NB : Les soumissionnaires nationaux ne bénéficiant pas du régime totalement exportateur prévu au titre III, chapitre 1 du code d'incitations aux Investissements, ne pourront être payé qu'en dinar tunisien.
11	31	Date limite de dépôt des d'éclaircissement et des questions	7 jours avant la date de dépôt
12	31	Coordonnées de la personne à qui adresser les demandes d'éclaircissement et les questions	Personne référente au PNUD : Sarra Ben Hariz-Unité Achats Adresse : Programme des Nations Unies pour le développement Rue du Lac Windermere, Immeuble le Prestige Business Center, Tour A, Les Berges du Lac 1053, Tunis, Tunisie Courriel : Procurement.tn@undp.org
13	18, 19 et 21	Mode de diffusion des informations complémentaires à l'appel d'offres et des réponses et éclaircissements demandés	Posted directly to eTendering
14	23	Date limite de dépôt des offres	Le 16f/11/2020 à 17h00 Pour dépôt sur le système eTendering - tel qu'indiqué dans le système eTendering Noter que le fuseau horaire du système est UTC-05:00/UTC-04:00 (New York).
14	22	Manière autorisée de dépôt des offres	<input type="checkbox"/> Système e-Tendering
15	22	Adresse de dépôt des offres	<u>[Pour la méthode eTendering, consulter le lien ci-dessous et insérer les informations sur le numéro de l'événement]</u> https://etendering.partneragencies.org <u>Code BU : TUN10</u> <u>Event ID : 0000007530</u>

16	22	Exigences en matière de dépôt électronique (courriel ou système eTendering)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Format : Fichiers PDF seulement ▪ Le nom des fichiers doit comporter un maximum de 60 caractères et ne doit pas contenir de lettres ou de caractères spéciaux ne faisant pas partie de l'alphabet ou clavier latin. ▪ Aucun fichier ne doit comporter de virus ou être corrompu. ▪ Taille maximum des fichiers par transmission : 10 MB ▪ Objet obligatoire du courriel : ITB2020-07 : ACQUISITION D'UNE TABLE DE REUNION INTELLIGENTE
17	25	Date, heure et lieu d'ouvertures des offres	Dans le cas d'un dépôt sur le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.
18	27, 36	Méthode d'évaluation pour l'adjudication d'un contrat	Offre techniquement conforme, éligible et qualifiée au prix le plus bas.
19		Date prévue pour l'entrée en vigueur du contrat	<i>Dés signature du contrat</i>
20		Durée maximum prévue du contrat	180 jours à partir de la signature du contrat
21	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	One Proposer Only
22	39	Type de contrat	Contract for Goods and/or Services to UNDP http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
23	39	Conditions générales du contrat du PNUD qui s'appliqueront	UNDP General Terms and Conditions for Contracts http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
24		Autres informations relatives à l'AO	<i>[Toutes les autres instructions et informations qui n'ont pas encore été mentionnées dans la présente fiche technique mais qui concernent l'AO doivent être fournies ici et dans toute autre rubrique qui pourra être ajoutée sous la présente rangée]</i>

4 SECTION 4 Critères d'évaluation

Critères d'examen préliminaire

Les offres seront examinées pour déterminer si elles sont complètes et déposées conformément aux exigences de l'appel d'offres selon les critères ci-dessous selon un système de réponses Oui/Non :

- Signatures appropriées
- Procuration
- Documents minimum fournis
- Validité de l'offre

Critères d'éligibilité et de qualification minimum

L'éligibilité et la qualification seront évaluées selon un système de réponses Réussi/Échoué.

Si l'offre est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat, chaque membre doit remplir les critères minimums sauf autrement indiqué.

Objet	Critères	Exigence en matière de dépôt des documents
ÉLIGIBILITÉ		
Statut juridique	Le fournisseur est une entité enregistrée légalement.	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
Éligibilité	Un fournisseur n'est pas suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de l'appel d'offres.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Faillite	Aucune faillite déclarée, aucune implication dans une faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et aucun jugement ni action légale en cours contre le fournisseur qui pourrait nuire à ses opérations dans un futur proche.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Certificats et licences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dûment autorisé à agir en qualité d'agent au nom du fabricant, ou une procuration, si le soumissionnaire n'est pas le fabricant ▪ Nomination officielle en tant que représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays ▪ Les brevets, si les technologies proposées dans l'offre sont brevetées par le soumissionnaire ▪ Les licences d'exportation ou d'importation, si applicable 	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire

QUALIFICATION		
Antécédents de contrats inexécutés¹	L'inexécution d'un contrat n'a pas découlé d'une faute de la part du contractant au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Antécédents de contentieux	Aucun antécédent de décisions du tribunal ou de décisions arbitrales contre le soumissionnaire au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Expériences antérieures	Minimum 5 ans d'expérience pertinente.	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Minimum 3 contrats de valeur, nature et complexité similaires mis en œuvre au cours des 3 dernières années. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence)</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Situation financière	Chiffre d'affaires annuel minimal de 300 000 dollars É.-U. au cours des 3 dernières années. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Le soumissionnaire doit montrer la solidité actuelle de sa situation financière et indiquer sa rentabilité potentielle à long terme. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Évaluation technique	Les offres financières sont évaluées sur un système Réussi/Échoué en ce qui concerne le respect ou non-respect des spécifications techniques désignées dans le document d'offre.	Formulaire E : Formulaire d'offre technique
Évaluation financière	Analyse détaillée du barème de prix, sur la base des exigences listées dans la section 5, qui a été proposé par les soumissionnaires dans le formulaire F. La comparaison des prix doit être basée sur le prix proposé, qui comprend le transport, l'assurance et le coût total de propriété (y compris les pièces détachées, la consommation, l'installation, la mise en service, la formation, les conditionnements spéciaux, etc., si applicable) Comparaison avec des estimations de budget ou estimations internes.	Formulaire F : Formulaire de barème de prix

¹ L'inexécution, comme décidé par le PNUD, comprend tous les contrats pour lesquels (a) l'inexécution n'a pas été contestée par le contractant, notamment au moyen d'un renvoi au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné, et (b) les contrats qui ont été ainsi contestés mais n'ont pas été pleinement réglés relativement au contractant. L'inexécution n'englobe pas les contrats pour lesquels la décision de l'employeur a été rejetée par le dispositif de règlement des différends. L'inexécution doit être basée sur l'ensemble des informations sur les différends ou contentieux pleinement réglés, c'est-à-dire un différend ou un contentieux qui a été réglé conformément au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné et dans le cas où toutes les instances d'appel disponibles au soumissionnaire ont été épuisées.

5 SECTION 5A : TABLEAU DES EXIGENCES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES/DETAILS QUANTITATIF ESTIMATIF

5.1 CONTEXTE

Les prestations demandées au présent cahier des charges visent à moderniser une salle de réunion en fournissant une table de réunion intelligente jumlée avec une table tactile (par son côté le plus long), et à laquelle est relié un écran interactif de 85", et d'assurer les services d'installation, de mise en exploitation, formation, support et maintenance nécessaires.

5.2 SPECIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES

5.2.1 Article 1 : table de réunion intelligente

La salle de réunion dans laquelle seront installés les équipements mesure 11*3,3 mètres et il est demandé de placer une table de réunion intelligente juxtaposée à une table tactile, dont l'écran mesure 55", et qu'en termes de design les deux articles doivent être intégrés et vus comme une seule entité. La longueur totale maximale des deux composantes ne doit dépasser les 08 mètres. Afin de permettre une circulation aisée dans la salle, la largeur maximale de la table ne doit pas dépasser 1,7 mètres.

1. La table de réunion est composée de 15 positions avec une distribution en U 7+1+7 et chaque position doit être équipée de:
 - a) Un écran escamotable (qui se dissimule dans la table via une fente), tactile et accompagné d'un stylo capacitif, et d'une taille 21" au minimum, avec une position finale d'utilisation inclinée et c'est le bord inférieur de l'écran qui doit être en avance vers l'utilisateur et effleurer la surface de la table afin de minimiser la distance d'utilisation, surtout en mode tactile, et dégager la vue pour une meilleure communication inter-personnelle. En aucun cas cette inclinaison ne doit affecter la qualité de l'image qui doit rester fidèle à la qualité d'origine. Le réglage de l'inclinaison de la position finale de tous les écrans est assuré par un technicien et il doit aussi être facile d'accès et dissimulé aux utilisateurs, toutefois un réglage individuelle par écran doit être prévu via des commandes pour chaque position. Les écrans doivent être sous forme de bloc intégrant les mécanismes d'automatisation qui doivent utiliser des pièces d'usures métalliques (engrenages et poulies) et munies d'une protection contre les fausses manipulations ;
 - b) Un kit clavier-souris sans fil (ou clavier avec TouchPad) qui peut être rangé, après l'utilisation, dans un emplacement discret. Un marquage par numéro de position doit se faire pour identifier l'association avec l'unité centrale de la position ;
 - c) Une borne retractable contenant les ports d'extension suivants : 01 prise RJ45, 01 USB dédié au dongle du kit clavier-souris sans fil, 02 USB 3.0, 01 USB Fast charge multicâbles (mini USB, USB-C, Lightning), et 01 prise électrique 2P+T. La façade de la borne doit être en retrait par rapport au bord du cache dans le but de permettre de descendre la borne même s'il y a des câbles (réseau ou USB) branchés. Afin de gagner en espace, la prise électrique peut être installée en dessous de la surface de la table et une borne peut contenir les ports demandés pour deux positions ;
 - d) Une unité centrale Fanless (Windows 10 Pro 64 bits) qui sera dissimulée au niveau de la table et à laquelle est relié, l'écran, les ports USB de la borne retractable et un câble réseau SFTP venant d'un Switch dédié à la table (le port USB Fast charge doit être branché à une alimentation indépendante). Le soumissionnaire peut proposer un châssis avec des unités sous forme de cartes enfichables, dans ce cas la ventilation est autorisée uniquement pour le châssis et ne doit en aucun cas dégager un son nuisant aux utilisateurs. Quelque soit la forme de l'unité centrale proposée, un emplacement pour une unité centrale industrielle de forme SFF doit être prévue pour chaque position ;
 - e) En termes de commande de mise en marche et d'arrêt, chaque position dispose des boutons nécessaires tout en assurant qu'un seul appui démarrera l'unité centrale et fait monter l'écran, alors qu'un deuxième appui l'opération inverse. En terme de commande, la table doit être équipée de boutons de commande générale pour toutes les positions et permettant de démarrer toutes les unités centrales et monter les écrans ainsi que l'opération inverse ;

- f) L'ensemble des composantes de chaque position doivent être numérotées et libellées pour une meilleure identification. La numérotation des kits clavier-souris peuvent être cachée, alors que la libellisation des écrans, de la borne et de ces ports d'extension doit être apparente et facilement localisable. La forme et la couleur des libellés doivent être en harmonie avec ceux des composantes sur les quelles vont être disposés ;
2. Les spécifications des unités centrales seront comme suit :
- 13 unités : processeur i7 9^{ème} génération ou plus, carte graphique 4K intégrée, 8 Go de RAM DDR4, 512 Go disque SSD M.2, 06 ports USB 2.0 et 3.0, 01 HDMI, 01 Ethernet Gigabits ;
 - 02 unités : processeur i7 9^{ème} génération ou plus, carte graphique dédiée, 16 Go de RAM DDR4 (2*8 Go en Dual Channels), disque 512 Go SSD M.2 + 2 To SSD SATA 3.0 , 06 ports USB 2.0 et 3.0, 01 HDMI, 01 Ethernet Gigabits. Ces unités seront installées au niveau des deux positions adjacentes à la table tactile ;
 - 01 unité : processeur i7 9^{ème} génération ou plus, carte graphique 4K intégré, 16 Go de RAM DDR4 (2*8 Go en Dual Channels), disque 512 Go SSD M.2, 06 ports USB 2.0 et 3.0, 01 HDMI, **02** Ethernet Gigabits. Cette unité sera installée au niveau des rails 19" dédiés aux switchs et panneaux de brassage et servira comme passerelle.
3. La table doit être équipée de deux panneaux de brassage Cat6 SFTP, associé chacun à un switch industriel, administrable, Fanless, doté de deux ports SFP+ 10 Gbits/s mini-Gbic LX, 24 ports RJ45 Gigabits, détection des boucles, capacité de commutation 50 Gbits/s et un MTBF 300 000 heures, et évidemment un guide câble. Le premier switch est dédié pour connecter les 16 UC, la table tactile ainsi que toutes les autres composantes qui peuvent être intégrés à la table intelligente, tant dis que le deuxième switch sera dédié pour connecter les ports RJ45 des bornes retractables. Les ports SFP+ des switchs servent à se connecter à des switchs fédérateurs via des liaisons FO qui ne feront pas l'objet de ce marché. Un document de certification des liaisons paires torsadés SFTP doit être fournit. L'ensemble doit être accessible par un technicien pour des besoins de maintenance.
4. La partie centrale de la table intelligente (entre les positions) sera réservée pour l'acheminement des différents câbles qui doivent être libellés et bien organisés avec des guides. La conception de la table doit prévoir des trapes et des visites permettant à un technicien d'assurer les interventions nécessaires pour la maintenance et le diagnostic des pannes. Il est plus pratique que la partie inférieure de la table soit munie de caches démontables qui couvrent, chacun, toute une position.
5. Le câblage des positions doit suivre un seul modèle, c'est-à-dire l'association entre ports de l'unité centrale et ses accessoires les couleurs des câbles, ainsi que l'étiquetage doit être le même pour toutes les positions, ce qui facilitera les tâches des techniciens, permettra une intervention rapide et assurera une disponibilité accrue pour un équipement utilisé lors des moments critiques.
6. Il est demandé que la matière de la table de réunion soit en HDF étanche avec une surface anti-rayures et anti-flame. L'étanchiéité contre les fluides et l'humidité doit être assurée par un procédé industriel à **décrire**.

5.2.2 Article 2 : Table tactile

- Taille écran interne de 55" ;
- Type : LED ;
- Résolution 4K ;
- Profondeur couleur 10 bits ;
- Luminosité : 400 cd/m2 ;
- Contraste : 1000:1 ;
- Protection : verre antireflet avec protection contre les rayures et anti-traces de doigts ;
- Multi-utilisateurs : jusqu'à 6 en simultané ;
- Processeur : 4 cœurs ;
- RAM : 8 Go ;
- Ports d'entrée/sortie : USB, HDMI-in, HDMI-out, et RJ45 ;
- Hauts parleurs intégrés ;
- Logiciels intégrés : manipulation et partage de contenus de formats divers (Microsoft Office, vidéos standards y compris H264, PDF, JPG, ...) ;
- Connexion à des machines virtuelles ;

15. La table doit avoir la capacité de s'intégrer dans un autre système de partage de contenu entre équipements fournis dans le cadre de ce marché et doit permettre au moins les scénarios suivants :
 - Transfert de l'affichage d'une fenêtre vers plusieurs équipements (PCs Windows 10 de la table de réunions, écran interactif, et autres équipements) ;
 - Duplication de l'affichage d'une fenêtre avec plusieurs équipements ;
 - ...etc.

5.2.3 Article 3 : écran interactif

1. Écran 85" tactile 10 points, LED anti-reflet endurci, angle de vision 170° ;
2. Résolution 4K, profondeur couleur 10 bits ;
3. Luminosité : 300 cd/m², contraste : 1000 :1 ;
4. Processeur : 4 cœurs, RAM : 2 Go ;
5. Ports d'entrée/sortie : 02 HDMI-in, 01 HDMI-out, 01 DisplayPort, 01 VGA, 02 USB, 01 RJ45 ;
6. Hauts parleurs intégrés ;
7. Systèmes d'exploitation installé : Android ou Linux, et Microsoft Windows 10 ;
8. Fonctions intégrées : manipulation et partage de contenus de formats divers (Microsoft Office, vidéos standards y compris H264, PDF, JPG, ...), logiciel de tableau interactif ;
9. Connexion à des machines virtuelles ;

Une unité centrale de type industriel peut être couplée à l'écran pour répondre aux exigences fonctionnelles mentionnées ci-dessus et doit être dissimulée que ce soit à l'arrière de l'écran ou au niveau de la table de réunion intelligente.

5.2.4 Article 4 : système de partage de contenu

Afin de fournir une autonomie maximale à la salle de réunion, la table de réunion intelligente doit être accompagnée d'un système de partage de contenu dédié et de gamme professionnelle, permettant aux agents de partager des contenus de natures diverses et de différentes sources que se soit à partir des équipements déjà cités ou d'autres sources externes à la salle.

Le système de partage de contenu doit avoir les spécifications techniques minimales suivantes :

1. Les sources peuvent être physiques (entrée vidéos natifs) ou IP.
2. 04 entrées 4*4k ;
3. 02 sorties 2*4k ;
4. Flux IP : 60D1 / 16 HD / 08 FHD / 4*4k ou une combinaison ;
5. Encodage et décodage matériel de flux vidéos jusqu'à 4k, sans latence visible ;
6. Sources réseau : applications Microsoft Windows, fichiers, texte, images, pages Webs, vidéos (H264 ou plus), RSTP, ...etc ;
7. Architecture physique solide et redondante (alimentation, ventilation, disque en RAID1 ou plus, 02 cartes réseaux 1 Gbits/s, ...etc), MTBF 100 000 Heures ;
8. Administration via une console dédiée et via une interface graphique à partir d'un autre équipement (PC ou Tablette). La connexion doit être assurée par une liaison filaire ;
9. Equipement rackable qui sera installé, selon le niveau de bruit généré, au niveau du châssis de la table de réunion intelligente, sinon il sera installé dans une salle blanche distante sans changement du schéma de câblage avec une longueur maximale estimée à 20 mètres ;
10. Interface de gestion et d'administration intuitive et facile et ne nécessitant pas une compétence technique particulière permettant à des agents de profils standard et avec des compétences techniques basique, une maîtrise totale du système pour organiser à la volée les données à partager ;
11. Intégration VMS ;
12. Prévisualisation des sources ;

13. Support des scripts pour des fonctions divers : templates d'affichage, affichage cyclique, gestion des alarmes, ...etc ;
14. Connexion sécurisée ;
15. Gestion des utilisateurs simple et avec SSO ;
16. Journaux d'activités.

Le système de partage de contenu doit supporter le mode de connexion sans fil de plusieurs sources tel que : PC, Tablette, SmartPhone, ...etc.

Le fournisseur doit assurer l'intégration du système de partage de contenu dans le système d'information existant et entre autre des système de partage de contenu distant via des liaison IP.

5.2.5 Accessoires

Le fournisseur est tenu de fournir aussi un kit clavier souris sans fil (ou clavier avec TouchPad) pour l'unité centrale qui sera dissimulée au niveau de la table de réunion, pour la table tactile et pour l'écran interactif. Au total **18** kits, au moins, doivent être fournis avec la solution.

Selon les circonstances qui peuvent survenir, la configuration des emplacements ou la connexion avec d'autres systèmes peuvent changer. De ce fait le fournisseur peut être appelé à changer certains accessoires pour s'aligner aux nouvelles exigences (câbles plus longs, ajout de convertisseurs ou autres gadgets, ...etc).

5.3 DESIGN

En termes de design l'ensemble table de réunion intelligente + table tactile doivent être vue comme une seule entité tout en prenant compte que la texture de la table de réunion intelligente doit avoir une allure prestigieuse.

Le soumissionnaire est invité à proposer plusieurs conceptions de la table de réunion intelligente jumelée à la table tactile et des autres articles, sous formes d'images et de simulations 3D en formats vidéo standards, et montrant les différents détails y compris l'organisation interne de la table de réunion (sur support CD ou USB). Ceci ne doit en aucun cas affecter l'offre financière qui doit être unique.

5.4 SERVICES

Le soumissionnaire retenu est tenu d'assurer la mise en place, l'installation, la mise en exploitation et la formation nécessaire pour la maintenance de l'ensemble des équipements et leur utilisation. Un programme de formation détaillé doit être élaboré pour 5 personnes sur site avec la fourniture de la documentation nécessaire.

5.5 GARANTIE

Une garantie pièces et mains d'œuvres est demandée pour les équipements de la solution et ce comme suit :

- Meuble : **03** ans contre l'infiltration des fluides, déformation, désassemblage et corrosion pour les parties mécaniques ;
- Les écrans, unités centrales, Switches et tout autre équipement actif : **03** ans.

SECTION 5B : AUTRES EXIGENCES CONNEXES

Outre le tableau des exigences précédent, les soumissionnaires doivent tenir compte des exigences et conditions supplémentaires suivantes, et des services connexes nécessaires pour satisfaire les exigences : *[cochez la condition applicable au présent AO, supprimez l'entière rangée si elle ne s'applique pas aux biens fournis]*

Termes de livraison [INCOTERMS 2010] <i>(Veuillez lier ceci au barème de prix)</i>	DUP : La procédure du dédouanement sera facilitée par le MI Le fournisseur procédera à une session à quai au profit du ministère de l'intérieur Le transport est à la charge du soumissionnaire
Adresse exacte de livraison ou du lieu d'installation	Grand Tunis
Mode de transport privilégié	AERIEN / MARITIME / TERRESTRE
Transitaire privilégié par le PNUD, le cas échéant ²	NA
Distribution des documents de transport <i>(si utilisation de transitaire)</i>	NA
Si nécessaire, le dédouanement sera effectué par :	Supplier
Inspection à l'usine ou avant expédition	Un test technique devra être effectué
Inspection à la livraison	Oui
Exigences en matière d'installation	Le fournisseur doit assurer l'installation sur site ;
Exigences en matière de tests	Le fournisseur doit effectuer les tests techniques en présence du PNUD au moment de la mise en service
Contenu de la formation à l'exploitation et la maintenance	Le fournisseur doit proposer un programme de formation ;
Mise en service	Oui
Période de garantie	Se référer à la Section 5 A paragraphe 5.5 ;
Service d'assistance local	Le fournisseur doit avoir un service d'assistance local pour assurer les services d'après-vente ;
Exigences en matière d'appui technique	Exigé : Appui technique à la demande du client que se soit sur site ou à distance.
Exigences en matière de services après-vente	<input type="checkbox"/> Appui technique <input type="checkbox"/> Autres Se référer à la Section 5 A paragraphe 5.4
Conditions de paiement	Other (pls. specify) 1ère tranche : 70% de la valeur du marché lors de la livraison conforme des équipements ; 2ème tranche : 30% de la valeur du marché dès validation de l'installation, la mise en marche et la formation à l'utilisation et à la maintenance
Conditions de versement du paiement	<input type="checkbox"/> Inspection à l'arrivée à destination <input type="checkbox"/> Installation <input type="checkbox"/> Tests <input type="checkbox"/> Formation sur l'exploitation et la maintenance

²Selon les INCOTERMS indiqués dans l'AO. L'utilisation d'un transitaire privilégié par le PNUD peut être envisagée afin de s'assurer de la bonne connaissance par le transitaire des procédures et des exigences en matière de documentation qui sont applicables au PNUD lors du dédouanement auprès des autorités douanières du pays de destination.

	<input type="checkbox"/> Acceptation écrite des biens basée sur le plein respect des exigences de l'appel d'offres
Toute la documentation, notamment les catalogues, les instructions et les manuels d'exploitation sont dans cette langue	Français Ou Anglais

SECTION 6 : FORMULAIRES DE SOUMISSION A RENVoyer/LISTE DE VERIFICATION

Le présent formulaire sert de liste de vérification pour la préparation de votre offre. Veuillez remplir les formulaires de soumission à renvoyer conformément aux instructions se trouvant dans les formulaires et les renvoyer dans le cadre du dépôt de votre offre. Aucun changement apporté au format des formulaires n'est permis est aucun remplacement n'est accepté.

Avant le dépôt de votre offre, veuillez-vous assurer qu'elle respecte les instructions en matière de dépôt des offres de la fiche technique 22.

Offre technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission à renvoyer ?	
▪ Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/ consortiums/ partenariats	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire D : Formulaire de qualification	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire E : Format de l'offre technique/Détail quantitatif estimatif	<input type="checkbox"/>
▪ Formulaire G : Validité de la garantie de soumission	<input type="checkbox"/>
▪ [Ajouter d'autres formulaires si nécessaire]	<input type="checkbox"/>
Avez-vous fourni les documents requis pour établir votre plein respect des critères d'évaluation dans la section 4 ?	<input type="checkbox"/>

Barème de prix :

▪ Formulaire F : Formulaire de barème de prix	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

FORMULAIRE A : FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

La société soussignée propose de fournir les biens et services connexes requis pour [Insérer nom des biens et services] conformément à votre appel d'offres n° [Insérer numéro de référence de l'AO] et à notre offre. Nous déposons par les présentes notre offre qui inclut l'offre technique et le barème de prix.

Notre barème de prix, ci-joint, représente une somme de [Insérer montant en lettres et en chiffres et indiquer la devise].

Nous déclarons par la présente que notre société, ses prestataires de service agréés ou ses filiales et ses employés, notamment les membres de toute coentreprise, tout consortium ou tout partenariat ou les sous-traitants ou fournisseurs de toute partie du contrat :

- a) Ne font pas l'objet d'interdictions d'achat provenant de l'ONU, notamment, sans s'y limiter, d'interdictions découlant de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU ;
- b) N'ont pas été suspendus, exclus ou autrement désignés comme inéligibles par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
- c) Ne sont sujets à aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 des instructions à destination des soumissionnaires ;
- d) N'emploient pas ou ne prévoient pas d'employer une personne étant ou ayant été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année si elle a ou a eu des relations d'affaires avec notre société en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec l'ONU (conformément aux restrictions applicables après la cessation de service de l'ONU, publiées dans le document ST/SGB/2006/15) ;
- e) N'ont déclaré aucune faillite, n'ont été impliqués dans aucune faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et n'ont fait l'objet d'aucun jugement ni action légale en cours qui pourrait nuire à leurs opérations dans un futur proche ;
- f) Entreprennent de ne s'engager dans aucune pratique illicite, y compris, sans s'y limiter, dans la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction et toute autre pratique non éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et de mener leurs activités d'une manière qui empêche tout risque financier, opérationnel, pour sa réputation, ou tout autre risque indu pour l'ONU, et nous servons les principes du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations indiquées dans la présente offre sont exactes et nous reconnaissons que toute mauvaise interprétation ou représentation y figurant pourra conduire à notre disqualification ou à des sanctions de la part du PNUD.

Nous proposons de fournir les biens et services connexes conformément aux documents de l'offre, notamment les conditions générales du contrat du PNUD, et au tableau des exigences et des spécifications techniques.

Notre offre est valide et nous oblige pour la période indiquée dans la fiche technique.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenus d'accepter toute offre reçue.

J'atteste que je suis dûment autorisé par [Insérer nom du soumissionnaire] à signer la présente offre et y être lié si le PNUD l'accepte.

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature : _____

[Apposer sceau avec sceau officiel du soumissionnaire]

FORMULAIRE B : FORMULAIRE D'INFORMATION SUR LE SOUMISSIONNAIRE

Dénomination légale du soumissionnaire	[Compléter]
Adresse légale	[Compléter]
Année d'enregistrement :	[Compléter]
Coordonnées du représentant autorisé du soumissionnaire	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Êtes-vous un fournisseur enregistré auprès du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du Portail]
Êtes-vous un fournisseur du PNUD ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du PNUD]
Pays d'activité	[Compléter]
Nombre d'employés à plein temps	[Compléter]
Attestation d'assurance qualité du soumissionnaire et/ou du fabricant (par exemple ISO 9001 ou équivalent) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une accréditation telle que ISO 14001 ou ISO 14064 ou équivalent en lien avec l'environnement ? (Si oui, fournir une copie du certificat valide) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une déclaration écrite de sa politique environnementale ? (Si oui, fournir une copie)	[Compléter]
Votre organisation montre-t-elle un engagement important à la durabilité par d'autres moyens, par exemple des documents sur les politiques internes de la société sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou une appartenance à des institutions commerciales qui encouragent ces questions ?	[Compléter]

Votre société est-elle membre du Pacte mondial des Nations Unies ?	[Compléter]
Personnes référentes que le PNUD peut contacter pour toute demande d'éclaircissement lors de l'évaluation de l'offre	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Veillez joindre les documents suivants :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil d'entreprise ne devant <u>pas</u> dépasser 15 pages, ainsi que des brochures et catalogues de toutes les composantes se rapportant aux biens et services achetés ▪ Attestation d'incorporation ou d'enregistrement de la société ▪ Attestation d'incorporation ou d'enregistrement du fabricant ▪ Attestation d'immatriculation ou de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales, ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ▪ Documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant ▪ Certificat de qualité (par exemple ISO, etc.) ou autres certificats, accréditations, prix, distinctions similaires reçus par le soumissionnaire, le cas échéant ▪ Certificats, accréditations, mentions ou étiquettes de conformité environnementale et autres preuves des pratiques du soumissionnaire qui contribuent à la durabilité environnementale et à la réduction des effets néfastes sur l'environnement (par exemple l'utilisation de substances non toxiques, de matières premières recyclées, de matériel à faible consommation d'énergie, à émission de carbone réduite, etc.), soit dans le cadre de ses pratiques commerciales, soit dans les biens qu'il fabrique (si oui, prière d'en fournir une copie) ▪ Brevets, si les technologies proposées dans l'offre sont brevetées par le soumissionnaire, si oui, prière d'en fournir une copie) ▪ Attestation ou autorisation indiquant que le soumissionnaire est le représentant du fabricant, ou une procuration (signature électronique du fabricant exigée via une plateforme de signature électronique internationale éligible) ▪ Licences d'exportation le cas échéant ▪ Autorisation du gouvernement local de s'implanter et d'exploiter son activité sur le lieu d'affectation, le cas échéant ▪ Lettre officielle de nomination en qualité de représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays

FORMULAIRE C : FORMULAIRE D'INFORMATION SUR LES COENTREPRISES/CONSORTIUMS/PARTENARIATS

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

À remplir et renvoyer avec votre offre, si celle-ci est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat.

Non	Nom du partenaire et coordonnées (adresse, numéros de téléphone, numéros de fax, courriel)	Part proposée de responsabilités (en %) et type de biens ou de services à fournir
1	[Compléter]	[Compléter]
2	[Compléter]	[Compléter]
3	[Compléter]	[Compléter]

<p>Nom du partenaire principal (disposant de l'autorité pour obliger la coentreprise, le consortium, le partenariat lors du processus d'appel d'offres, et dans le cas où un contrat est attribué, lors de l'exécution du contrat)</p>	[Compléter]
---	-------------

Nous vous joignons une copie du document susréféréncé signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique possible et la confirmation de l'obligation conjointe et solidaire des membres de ladite coentreprise :

Lettre d'intention de former une coentreprise **OU** accord de coentreprise, de consortium ou de partenariat

Nous confirmons par la présente que si le contrat est attribué, toutes les parties à la coentreprise, au consortium ou au partenariat seront conjointement et solidairement responsables vis-à-vis du PNUD pour le respect des dispositions du contrat.

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

FORMULAIRE D : FORMULAIRE D'ELIGIBILITE ET DE QUALIFICATION

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

En cas de coentreprise, consortium ou partenariat, à remplir par chaque partenaire.

Antécédents de contrats inexécutés

<input type="checkbox"/> Aucune inexécution de contrat survenue au cours des 3 dernières années			
<input type="checkbox"/> Contrats inexécutés au cours des 3 dernières années			
Année	Partie inexécutée du contrat	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Raison(s) de l'inexécution :	

Antécédents de contentieux (notamment contentieux en cours)

<input type="checkbox"/> Aucun contentieux au cours des 3 dernières années			
<input type="checkbox"/> Antécédents de contentieux comme indiqué ci-dessous			
Année du différend	Montant du différend (en dollars É.-U.)	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Sujet du différend : Partie à l'origine du différend : Statut du différend : Partie gagnante si réglé :	

Expériences antérieures

Veillez lister uniquement les missions similaires antérieures complétées avec succès au cours des 3 dernières années.

Veillez lister uniquement les missions pour lesquelles le soumissionnaire a traité ou sous-traité légalement pour le client en tant qu'entreprise, ou faisait partie des partenaires du consortium ou de la coentreprise. Les missions complétées par les experts individuels du soumissionnaire qui travaillent à titre personnel ou par l'intermédiaire d'autres sociétés ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des expériences pertinentes du soumissionnaire ou de celles des partenaires ou sous-consultants du soumissionnaire, mais peut être déclarée par les experts dans leur CV. Le soumissionnaire doit être préparé à fournir des éléments concernant l'expérience déclarée en présentant des copies des documents et références appropriés à la demande du PNUD.

Nom du projet et pays d'affectation	Coordonnées du client et de la personne référente	Valeur du contrat	Période d'activité et statut	Types d'activités entreprises

Les soumissionnaires peuvent également joindre leur propre fiche de projet accompagnée de plus de détails au regard des missions ci-dessus.

Ci-joint, les déclarations de performance satisfaisante de la part des trois (3) premiers clients, ou plus.

Situation financière

Chiffre d'affaires des 3 dernières années	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
Dernière cote de crédit (le cas échéant), indiquer la source		

Informations financières (dans un équivalent des dollars É.-U.)	Informations collectées au cours des 3 dernières années		
	Année 1	Année 2	Année 3
	<i>Informations provenant du bilan</i>		
Actifs totaux			
Obligations totales			
Actifs actuels			
Obligations actuelles			
	<i>Informations provenant de la déclaration de revenus</i>		
Recettes totales et brutes			
Profits avant impôts			
Profit net			
Ratio actuel			

Ci-joint, les copies des états financiers vérifiés (bilans, notamment toutes les notes connexes et déclarations de revenus) pour les années requises ci-dessus, conformes aux conditions suivantes :

- a) Doivent représenter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à la coentreprise et non de sociétés sœurs ou de la société mère ;
- b) Les états financiers collectés doivent être vérifiés par un comptable public certifié
- c) Les états financiers collectés doivent correspondre aux périodes comptables déjà complétées et vérifiées. Aucune déclaration se rapportant à des périodes partielles ne sera acceptée.

FORMULAIRE E : FORMAT DE L'OFFRE TECHNIQUE

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

L'offre du soumissionnaire doit être organisée de manière à suivre le format de l'offre technique. Il est exigé et demandé de la part du soumissionnaire que ce dernier adopte une approche précise, celui-ci ne doit pas seulement déclarer son acceptation, mais également décrire la manière dont il compte respecter les exigences. Une réponse descriptive est exigée et si le soumissionnaire ne la fournit pas, son offre sera déclarée non conforme.

SECTION 1 : Qualification, capacités et expérience du soumissionnaire

- 1.1 Capacités organisationnelles générales qui sont susceptibles d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacités de financement des projets, contrôles de la gestion des projets, mesure dans laquelle les travaux seraient sous-traités (le cas échéant, fournir des détails).
- 1.2 Pertinence des connaissances et expérience spécialisées au sujet d'engagements similaires pris dans la région ou le pays.
- 1.3 Procédures d'assurance qualité et mesures d'atténuation des risques.
- 1.4 Engagement de l'organisation à la durabilité.

SECTION 2 : Portée des prestations à fournir, spécifications techniques et services connexes

La présente section doit démontrer que le soumissionnaire se conforme aux spécifications en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences point par point, comme indiqué, en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles proposées, et en montrant de quelle manière l'offre respecte ou dépasse les exigences ou spécifications. Tous les aspects importants doivent être traités au moyen de détails suffisants.

- 2.1 Une description détaillée de la manière dont le soumissionnaire fournira les biens et services requis, en gardant à l'esprit le caractère approprié des conditions locales et de l'environnement du projet. Détails sur la manière dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés.
- 2.2 Indiquer si des travaux seront sous-traités, à qui, dans quel pourcentage des exigences, pour quelles raisons, les rôles proposés des sous-traitants et la manière dont l'ensemble des personnes feront fonctionner l'équipe.
- 2.3 L'offre doit également comprendre des détails au sujet des dispositifs d'examen de l'assurance qualité et de l'assurance technique interne du soumissionnaire.
- 2.4 Le plan de mise en œuvre, notamment un diagramme de Gantt ou un échancier de projet indiquant le déroulement détaillé des activités qui seront entreprises et leur calendrier respectif.
- 2.5 Montrer la manière dont vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité à l'exécution du contrat.
- 2.6 Les services et exigences connexes telles que l'installation, la formation et les services après-vente doivent également être listés, comme exigé.

Biens et services à fournir Spécifications techniques	Votre réponse				
	Respect des spécifications techniques		Date de livraison <i>(Confirmer que vous vous y conformez ou indiquer votre date de livraison)</i>	Attestation de qualité, licences d'exportation, etc. <i>(indiquer tout élément applicable et le joindre)</i>	Observations
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer <i>(Indiquer divergences)</i>			
Installation					
Formation pour 5 personnes sur site					
Garantie					

Autres services et exigences connexes <i>(sur la base des informations fournies dans la section 5b)</i>	Respect des exigences		Détails ou observations au sujet des exigences connexes
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer <i>(Indiquer divergences)</i>	
Service d'assistance local			

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel essentiel

- 3.1 Décrire la méthode de direction générale en matière de planification et d'exécution du contrat. Inclure un tableau d'organisation pour la gestion du projet en décrivant la relation entre les postes et désignations clés. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque catégorie de personnel ainsi que le temps alloué à leur implication.
- 3.2 Fournir les CV des membres du personnel essentiel qui sera employé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les CV doivent montrer les qualifications dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services.

Format du CV pour les membres de l'équipe intervenante

Nom du membre du personnel	[insérer]
Poste pour cette mission	[insérer]
Nationalité	[insérer]
Compétences linguistiques	[insérer]
Formation/Qualifications	<i>[Résumer formations à l'université ou autre formation spécialisée du membre du personnel en indiquant les noms des établissements d'enseignement, les dates et les diplômes ou qualifications obtenus]</i>
	[insérer]
Certifications professionnelles	<i>[Fournir des détails des certifications professionnelles dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services]</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nom de l'établissement : [insérer] ▪ Date de certification : [insérer]
Emploi/Expérience	<i>[Lister tous les postes occupés par le membre du personnel (en commençant par le poste actuel, par ordre chronologique inversé) en indiquant les dates, noms des organismes, nom du poste occupé et lieu de l'emploi. En ce qui concerne l'expérience accumulée au cours des cinq dernières années, détailler le type d'activités entreprises, le degré de responsabilités, le lieu des affectations et toute autre information ou expérience professionnelle considérée comme pertinente dans ce cadre]</i>
	[insérer]
Références	<i>[Fournir noms, adresses, numéro de téléphone et courriel pour deux (2) références]</i>
	Référence 1 : [insérer] Référence 2 : [insérer]

J'atteste que les renseignements donnés ci-dessus décrivent correctement, à ma connaissance, mes qualifications, expériences, et d'autres informations pertinentes à mon sujet.

Signature du membre du personnel

Date (jour/mois/année)

FORMULAIRE F : FORMULAIRE DE BAREME DE PRIX

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

Le soumissionnaire doit établir le barème de prix conformément au format ci-dessous. Le barème de prix doit indiquer la répartition détaillée des coûts de tous les biens et services connexes à fournir. Des chiffres séparés doivent être fournis pour chaque regroupement ou catégorie fonctionnels, le cas échéant.

Devise de l'offre : [Insérer devise]

Barème de prix

Numéro d'objet	Description	Unité de mesure	Qté	Prix unitaire	Prix total
1	Article 1 : Table de réunion HighTech	Unité	01		
2	Article 2 : Table tactile	Unité	01		
3	Article 3 : Tableau interactif	Unité	01		
4	Article 4 : Système de partage de contenu				
5	Installation				
6	Formation				
7	Support				
Sous-total du DUP pour l'offre (Incoterms 2010) :					
Frais de transport et de livraison					
TOTAL GÉNÉRAL					

Nom du soumissionnaire : _____

Signature autorisée : _____

Nom du signataire autorisé : _____

Nom de la fonction : _____